

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 06 JANVIER 2017

o0000o000o

- Présents (14)** : Messieurs ILHES P.H. – MAGRO – ESTAMPE – ESTALLES – PITIE – HAMOUDA – ILHES B.
Mesdames LABERGERIE – RESPLANDY - BEZIAT – CUELLAR – BARTOLOTTI – JAFFUS - DELQUIE
- Absents excusés** : M. J. MARTINOLE
- Pouvoirs** : M. J. MARTINOLE donne pouvoir à P.H. ILHES
- Président** : Monsieur Pierre-Henri ILHES
- Secrétaire** : Madame Josette LABERGERIE

o0000o000o

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 00.

o0000o000o

I. Désignation des délégués au « Syndicat Mixte Aude Centre »

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211.6 et L5211.8,

VU, le procès-verbal d'installation du conseil municipal et des élections du Maire et des Adjointes le 28 mars 2014,

VU, l'arrêté préfectoral n° DCT/BAT-CL2016-025 portant fusion du syndicat mixte des Balcons de l'Aude, du syndicat intercommunal de bassin Clamoux Orbiel Trapel, du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin de l'Argent Double et du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du Minervois,

Afin que ce syndicat puisse fonctionner de la manière la plus efficace, monsieur le Président demande à l'Assemblée Municipale d'élire un membre délégué titulaire et un membre délégué suppléant appelés à siéger au Syndicat Mixte Aude Centre.

Monsieur le Président propose :

Délégué titulaire :

- **Christian MAGRO**, adjoint au Maire

Délégué suppléant :

- **Hélène CUELLAR**, conseillère municipale

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Christian MAGRO, adjoint au maire, délégué titulaire et Madame Hélène CUELLAR, conseillère municipale, déléguée suppléante pour représenter la commune de La Redorte et siéger au syndicat Mixte Aude Centre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 h 25.